LIVRET D'ACCUEIL

Ma résidence Cémavie

RÉSIDENCE
DU BOCAGE

Cémavie
FONDATION
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ma résidence Cémavie

IMPRIM'VERT®
Imprimé en France sur papier certifié FSC.Imprimeur labellisé Imprim'vert.

Le Président du Conseil d'Administration de la Fondation Cémavie,
Le Directeur de la Fondation,
La Direction de l'établissement,
Et le personnel de la résidence vous souhaitent la bienvenue.

Ce livret d'accueil a été réalisé et personnalisé à votre intention et celle de vos proches, afin de vous permettre de disposer de toutes les informations utiles concernant l'établissement et ses fonctionnements.

Organisé par grandes thématiques, nous avons souhaité qu'il soit un réel guide de votre nouveau cadre de vie.

Nous aurons à cœur de vous offrir un accompagnement personnalisé et de qualité au quotidien en vous apportant sécurité, confort et bien-être.

Nous comptons sur votre participation pour que l'établissement soit un lieu d'échange, de partage et de lien social.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous souhaitons un agréable séjour.

La Direction

Votre accueil 5

Votre cadre de vie 6

Votre accompagnement 11

Vos droits et vos représentants 13

Votre accueil

L'entrée en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes est une étape nouvelle et importante dans votre vie et dans celle de vos proches.

Au sein de la Fondation Cémavie, notre but est de vous garantir une qualité de l'accompagnement et une qualité de vie. Nos équipes ont à cœur de faire de cette nouvelle étape, un moment serein dans le respect des valeurs qui nous sont propres.

Le jour de l'admission, vous serez accueilli par le personnel de la Résidence avec vos proches. Une chambre vous sera mise à disposition avec votre nom indiqué sur la porte et une carte de bienvenue. Un membre de l'équipe soignante et hôtelière viendra vous présenter l'organisation de la résidence et le déroulement de votre première journée. Des données sur vos habitudes alimentaires seront recueillies ainsi que sur votre mode de vie, afin de vous accompagner le mieux possible. À l'heure du repas, vous serez présenté à vos voisins de chambre et de tablée. L'infirmier·ère passera également échanger avec vous ou vos proches sur vos traitements et vos besoins médicaux.



Votre cadre de vie

La Fondation Cémavie offre des chambres individuelles et personnalisables. Vous pouvez amener des éléments de décoration comme des tableaux, bibelots ou petits meubles. Tout est fait pour que l'indépendance, l'intimité et la dignité soient respectées.

Chaque chambre intègre un espace sanitaire accessible aux fauteuils roulants et doté d'une douche, d'un WC et d'un lavabo. Un ameublement de qualité permet également la personnalisation de l'espace de vie du Résident.
L'ensemble des chambres est équipé d'un lit médicalisé, d'un chevet, d'une table bureau, d'une chaise, d'un fauteuil et quand cela est possible d'un petit réfrigérateur.

L'ouverture vers l'extérieur reste primordiale, aussi chaque chambre est équipée d'une connexion à internet et d'une connectique afin de recevoir la télévision et le téléphone.





1 LA RÉSIDENCE

Au cœur du bourg de Joué-sur-Erdre, à proximité des commerces, **la Résidence du Bocage** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) offre un cadre lumineux et ouvert sur l'extérieur permettant aux résidents de conserver leurs liens familiaux, amicaux et sociaux tout en bénéficiant d'un accompagnement individualisé dans une ambiance familiale.

Fondée en 1954, la Résidence du Bocage a été reconstruite en totalité en mai 2017. Elle propose **56 chambres spacieuses et lumineuses et de vastes espaces de vie** : une bibliothèque, une salle de projection et enfin une salle de restaurant face à une terrasse et un jardin clos.

Riche de son équipe de 29 bénévoles issus du bassin de vie, la Résidence du Bocage fonde son projet d'établissement sur **un accompagnement tourné vers le maintien de l'autonomie individuelle, le bien-être physique mais aussi psychique et le soutien des relations sociales des personnes.**

L'établissement ne propose pas d'hébergement temporaire et ne possède pas d'unité protégée.



2 VIE PRATIQUE

La résidence du Bocage vous offre de nombreux services et aménagements possibles pendant votre séjour, vous les trouverez représentés ci-dessous.

Chambre et son environnement

- Chambre individuelle et personnalisable
- Chambres communicantes pour couple
- Mobilier adapté
- Salle de bain individuelle adaptée
- WIFI dans les chambres et les espaces communs
- Téléphone fixe dans la chambre
- Climatisation dans les espaces communs
- Coffre fort collectif
- Proche d'un espace vert
- Terrasse

Services proposés

- Restauration réalisée sur place
- Blanchisserie collective
- Salon de coiffure
- Soins esthétiques
- Déjeuners invités
- Parking privatif

Le Bocage



Le restaurant

Les horaires des repas sont les suivants :

- Un petit déjeuner en chambre à partir de 8h00.
- Un déjeuner à 12h00 au restaurant.
- Une collation à 16h00.
- Un dîner à 19h00 au restaurant.
- Une collation (sur demande).

Vous avez la **possibilité, le midi, de déjeuner avec vos proches** dans la limite des places d'accueil disponibles, au sein du salon des familles. Pour cela, il convient de **réserver auprès de l'accueil dans le délai de convenance** imposé par l'établissement.





La lingerie

Votre **linge personnel est entretenu par l'établissement.**
Lors de votre arrivée, le marquage du linge est fait par l'établissement et au cours de votre séjour, tout nouveau vêtement fera l'objet d'un marquage.
En cas de **nettoyage à l'extérieur**, **il incombe au résident d'organiser ce nettoyage** auprès du prestataire de son choix et d'en acquitter directement le coût. L'établissement n'assure pas les retouches. Le linge est enlevé tous les jours et vous sera redistribué dans votre logement par les agents de service hôtelier ou les aides-soignant·e·s. Le **linge plat** (draps et linge de toilette) **est fourni par l'établissement.** Son entretien est aussi à la charge de l'établissement.



Le culte

Le culte peut être pratiqué librement par chacun, selon ses convictions. Un office religieux catholique a lieu tous les quinze jours le mercredi après-midi, dans la salle d'animation à côté du restaurant.



Le courrier

Vous pouvez recevoir votre courrier à la Résidence, il vous sera distribué tous les jours par les équipes.



Objets de valeur

L'établissement dispose d'un coffre-fort pour le dépôt d'argent et d'objets personnels de valeur (de petite taille) à votre demande.



Sorties et absences

Les absences aux repas ou prolongées doivent être signalées au secrétariat ou à l'infirmerie, jusqu'à **24h à l'avance.**



Votre accompagnement

1 LES SOINS

Les EHPAD de la Fondation Cémavie vous offrent un accompagnement de qualité par **une équipe soignante présente 24h/24 et 7j/7.** Notre rôle est d'assurer les bonnes pratiques liées à vos soins et de mettre à votre disposition des soignants qualifiés et bienveillants. Sous l'autorité d'un·e Infirmièr·e Coordinateur·trice ou Référent·e avec l'aide des médecins traitants, les Aides-Soignant·e·s, Agents de soins et Infirmier·ère·s participent à l'application de notre politique soin. Votre accompagnement se fait en fonction de vos besoins. Un·e ergothérapeute et un médecin coordonnateur peuvent être présents dans certains établissements afin de vous accompagner dans le maintien de votre autonomie.



Tout au long du séjour dans l'établissement, les équipes veillent à **repérer et anticiper l'apparition d'une éventuelle aggravation de la perte d'autonomie** et apportent les réponses adaptées à chaque résident. Des formations régulières sont prévues et une attention est apportée à la collaboration entre soignants et non soignants. Les personnels impliquent les résidents dans **une démarche de prévention** et favorisent l'approche non médicamenteuse. Cette alternative ou complément aux traitements médicamenteux favorise le bien-être par des approches douces et relationnelles.

2 LA RESTAURATION ET L'HÔTELLERIE



Les Chefs Cuisiniers des Établissements de la Fondation Cémavie, vous offrent un repas cuisiné sur place, équilibré et adapté à vos envies et à vos goûts. Accompagnés des cuisinier·ère·s, nous mettons tout en œuvre pour proposer des repas conviviaux, préparés dans le respect des règles sanitaires. **Les menus sont affichés dans l'établissement et tiennent compte des textures et régimes particuliers.** Vous avez la possibilité d'obtenir un plat de remplacement en le signalant auprès du personnel.



Encadrées par le/la responsable hôtelier·e, les équipes hôtelières participent à votre qualité de vie, en vous proposant un **entretien régulier des chambres et des espaces communs,** et un accompagnement lors des repas et du service en chambre.



3 LA CONTINUITÉ DE LA VIE SOCIALE

Individuelle ou collective, **l'animation est au cœur de la vie sociale** en établissement, tout comme les liens avec le personnel, les liens entre résidents et avec vos proches. Un programme d'animation hebdomadaire vous est donc proposé afin de partager des moments conviviaux. Ces animations peuvent être internes dans le cadre d'ateliers, ou extérieures en lien avec les partenaires de l'établissement. Elles sont assurées par un·e Coordinateur·trice de la vie sociale, entouré de membres du personnel et de bénévoles. À vocation stimulante, thérapeutique, créative, ludique ou culturelle, les activités proposées respectent vos souhaits. Les sorties organisées permettent de maintenir un lien avec l'extérieur.



Quelques exemples : atelier d'éveil et stimulation corporel, gym douce, atelier lecture, atelier mémoire, atelier bricolage, atelier « art floral » dont les œuvres servent à décorer les tables du restaurant, atelier cuisine, sorties promenades, sorties triporteur ou sorties spectacles…

Les **anniversaires des résidents** sont fêtés tous les mois dans une ambiance festive.

Sont annexés au présent livret d'accueil, conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'action sociale et des familles :

- la Charte des droits et libertés de la personne accueillie, également affichée dans l'établissement ;
- le règlement de fonctionnement de la résidence.

Un exemplaire de ces deux documents vous est remis à votre entrée, ainsi qu'à votre représentant légal ou à votre personne de confiance si vous en avez désigné une.

Vos droits et vos représentants

1 VOTRE PROJET DE VIE

Chaque Résident vient avec son histoire et ses envies futures.
Il est donc essentiel de **définir ensemble et librement votre projet d'accompagnement personnalisé.** Ce projet évolutif en fonction de votre degré d'autonomie va vous permettre de vivre pleinement les années passées au sein d'une des résidences de la Fondation Cémavie. Il s'inscrit dans la droite ligne de la Charte des droits et libertés de la personne âgée. Vous pourrez **créer votre projet personnalisé en lien étroit avec vos proches** pour s'ancrer du mieux possible dans votre histoire de vie.

2 LE CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Vous avez la possibilité de vous adresser à vos représentants au Conseil de la Vie Sociale (CVS), instance importante de l'établissement réunissant résidents, professionnels, familles et la direction. **Un panneau réservé** à cette instance, dans le sas d'entrée, vous **informe sur les noms des représentants** (résidents, proches) **et sur le rôle du Conseil de la Vie Sociale.** Les élections des représentants se tiennent tous les deux ans. Le compte-rendu des réunions est consultable à l'accueil de l'établissement sur demande.



3 LES DIRECTIVES ANTICIPÉES

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état d'exprimer sa volonté (article L. 1111-11 du Code de la santé publique)). Il s'agit notamment d'indiquer vos volontés relatives à la fin de vie en ce qui concerne la poursuite, la limitation, l'arrêt ou le refus de traitements ou d'actes médicaux.

Ces directives sont **révisables et révocables à tout moment** et par tout moyen.
Lors de votre admission, l'établissement vous demande si vous avez rédigé des directives anticipées. Cette information est recueillie afin de permettre leur prise en compte, le moment venu, conformément à la réglementation.
Si vous avez rédigé des directives anticipées, vous pouvez en remettre une copie au médecin coordonnateur et/ou l'infirmier·ère coordinateur·trice afin qu'elles soient conservées dans votre dossier de santé. Vous pouvez également les conserver vous-même, les confier à votre personne de confiance, à un proche ou à votre médecin, ou les enregistrer dans votre espace numérique de santé.

4 LA PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (article L. 311-5-1 du Code de l'action sociale et des familles et article L. 1111-6 du Code de la santé publique). Cette personne - un proche, un parent ou votre médecin traitant - pourra être consultée si vous n'êtes plus en mesure d'exprimer votre volonté. Si vous le souhaitez elle pourra , et vous accompagner dans vos démarches liées à votre prise en charge, assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions et aider à la compréhension de vos droits si vous rencontrez des difficultés. Cette désignation se fait par écrit et est révisable à tout moment.
Un formulaire de désignation et une note d'information sur la personne de confiance vous sont remis avant la signature de votre contrat de séjour.

5 LE DROIT À L'IMAGE



Les photographies des locaux, du personnel ou des résidents sont soumises aux **règles législatives** du droit à l'image. Lors de votre séjour dans notre établissement il vous sera demandé de compléter un formulaire concernant votre droit à l'image.

6 PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

Au moment de votre admission puis tout au long de votre séjour, des données et informations à caractère personnel vous concernant, seront collectées par l'établissement. Il peut s'agir de données administratives, financières et de santé. La collecte de ces données aura pour finalité d'assurer votre accompagnement et votre suivi personnalisé, la coordination et à la continuité de vos soins. Ces données personnelles feront notamment l'objet d'un traitement et d'un enregistrement informatique et automatisé destinés à faciliter la gestion de votre dossier. Nos établissements disposent d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers résidents. Les informations recueillies lors de votre séjour font l'objet d'un traitement informatique nécessaire à votre prise en charge et à la gestion administrative de votre dossier. Ces données sont réservées à l'équipe médicale et au service administratif habilités, dans le respect du secret professionnel.

Vos données sont accessibles uniquement aux professionnels et personnes habilitées, dans la limite de ce qui est nécessaire à l'exercice de leurs missions. Elles sont conservées pendant les durées prévues par la réglementation applicable.

Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et, selon les cas, d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la Direction de l'établissement ou au Délégué à la Protection des Données de la Fondation Cémavie, dont les coordonnées sont: dpo@fondationcemavie.fr. Vous disposez également d'un droit de réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL —www.cnil.fr). Les dossiers médicaux sont conservés 20 ans à compter de votre dernier séjour dans l'établissement. Si le décès survient moins de 10 ans après ce dernier séjour, le dossier est conservé 10 ans à compter de la date du décès. Dans ce cas, vos ayants droit peuvent demander l'accès à votre dossier médical selon la procédure en vigueur (article R. 1112-7 du Code de la santé publique)».

7 VOS INTERLOCUTEURS

Pour vous aider à faire valoir vos droits, vous pouvez faire appel à une personne qualifiée, choisie sur la liste conjointe établie par l'Agence Régionale de Santé, la Préfecture et le Conseil Départemental. Cette liste, ainsi que les modalités pour la saisir, sont disponibles à l'accueil de l'établissement et affichées dans le hall d'entrée.

Conformément aux dispositions de la circulaire du 12 juillet 2011 relative au développement de la bientraitance et au renforcement de la politique de lutte contre la maltraitance, l'établissement informe et dispense des formations à ses salariés sur ces deux thèmes.

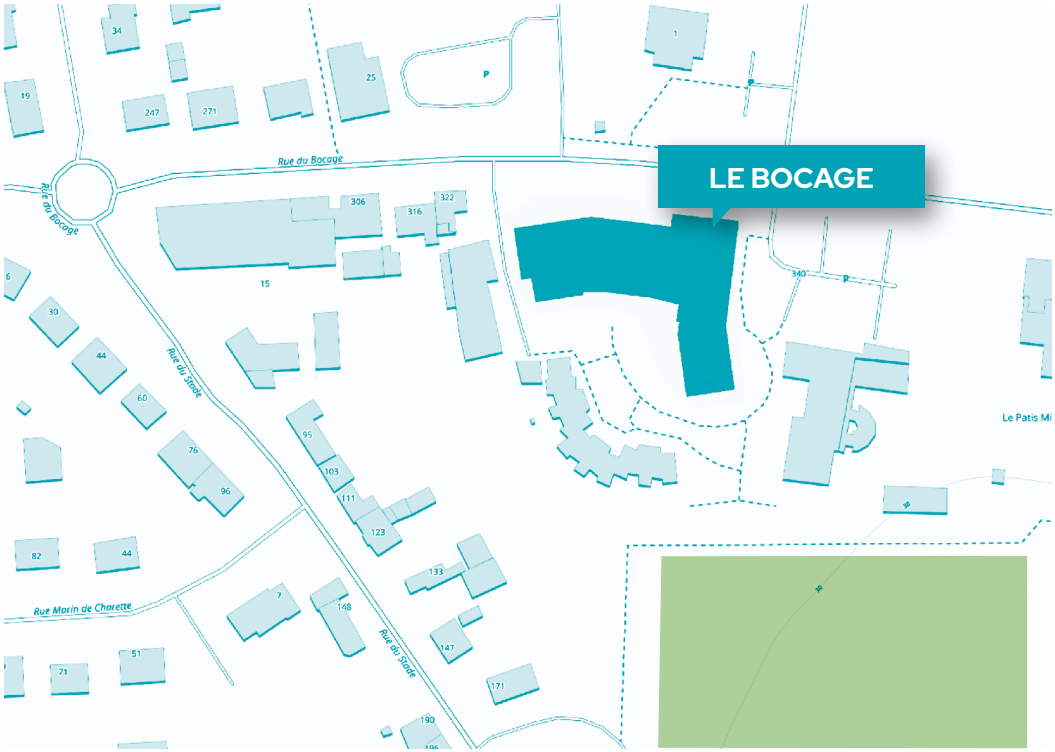
Il existe un numéro national de signalement de maltraitance : **le 3133.**

LE BOCAGE

Du lundi au vendredi, 9h30-13h00 et 14h00-17h00

340 rue du bocage 44 440 Joué-sur-Erdre

02 40 72 35 45



Cémavie FONDATION
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

www.cemavie.fr

Création : TRAIT-GRAPHIQUE.COM - Sources illustrations ©Freepik